



Prix annuel du Ministre Président de la Région de Bruxelles-Capitale - Prix David Yansenne 2019 -

APPEL À PROJETS

Le **Plan Global de Sécurité et de Prévention** (PGSP) adopté par le gouvernement bruxellois en février 2017, constitue le cadre de référence stratégique 2017-2020 pour l'ensemble des acteurs de la prévention et de la sécurité en Région bruxelloise. Dans le paysage institutionnel remodelé qui investit la Région de nouvelles compétences en ces matières, le PGSP, qui s'inscrit dans la lignée de la Note-Cadre de Sécurité intégrale et du Plan national de Sécurité, développe une politique de sécurité urbaine intégrale et renforcée, en mettant l'accent sur la notion de chaîne de sécurité, de la prévention à la réaction, dans laquelle s'intègrent également les acteurs socio-préventifs.

Tout en rendant hommage à la mémoire et à l'héritage de David Yansenne, le Ministre-Président souhaite récompenser les initiatives visant à renforcer et encourager les partenariats locaux de prévention et de sécurité développant une approche transversale et intégrée au cadre bruxellois.

Chaque maillon de la chaîne de prévention et de sécurité - citoyens, associations et services publics - a un rôle à jouer dans l'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité.

Ainsi la politique régionale menée encourage à :

- Approfondir l'ancrage local des services de prévention et de police ;
- Stimuler le partenariat entre acteurs locaux de la prévention et de la sécurité par une approche transversale, multidisciplinaire et intégrée ;
- Aborder les incivilités, les nuisances et la criminalité à partir d'un contexte aussi large que possible et en collaboration avec les différents partenaires actifs au niveau local et régional ;
- Porter une attention spéciale aux développements de nouveaux phénomènes ayant un impact sur la sécurité et le sentiment d'insécurité ;
- Contribuer à un vivre ensemble agréable dans les quartiers en considérant les citoyens et les associations comme des acteurs essentiels de ce vivre-ensemble.

Ces objectifs seront poursuivis notamment en :

- Renforçant la collaboration des services de police et de prévention au sein des quartiers ;
- Encourageant le partenariat entre les services de police et de prévention aux niveaux inter-quartier, intercommunal, interzonal et régional ;
- Encourageant le partenariat entre les acteurs institutionnels de la chaîne de la sécurité, la société civile et les citoyens ;
- Récompensant les initiatives prises au sein des services de prévention et de police ayant pour objectif la modernisation de processus organisationnels, de gestion, d'évaluation, de concertation.

1. Critères d'éligibilité

- Sont admis à introduire leur candidature : les acteurs publics de la chaîne de prévention et de sécurité (zones de police, communes, maisons de justice, police fédérale, parquet, ...) et les ASBL dont le siège est établi en RBC.

- Les projets¹ doivent être menés dans le cadre d'une collaboration de deux partenaires minimum dont une zone de police ou une commune bruxelloise. La Région entend en effet encourager les interactions pluri-zonales et/ou pluri-communales ainsi que la collaboration entre communes et partenaires.

- Les projets doivent avoir au moins été mis en œuvre sur un cycle de vie et ne pas avoir déjà été récompensés par le prix David Yansenne.

2. Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés sur base des critères suivants qui doivent apparaître clairement dans le questionnaire de candidature :

1. la pertinence et la valeur ajoutée du projet ;
2. la qualité du partenariat ;
3. le caractère innovant du projet (méthode, objectifs, ...) ;
4. la qualité méthodologique du projet ;
5. la pertinence des indicateurs d'évaluation ;
6. le caractère durable du projet ;
7. le caractère transposable du projet.

3. Composition du jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

- Un conseiller du Ministre-Président (président du jury)
- Un membre de Bruxelles - Prévention & Sécurité
- Un professeur de criminologie
- Un sociologue ou un expert de l'aménagement urbain
- Un délégué de la Police fédérale
- Un délégué des zones de Police bruxelloises
- Un représentant de Bruxelles Pouvoirs Locaux
- Un représentant du Parquet du Procureur du Roi
- Un représentant du service de prévention de la STIB
- Un représentant de Brusafe

Le porteur du projet pourra, le cas échéant, être invité à défendre celui-ci lors d'une audition devant les membres du jury.

4. Procédure

Le dossier de candidature doit être adressé **pour le 31 juillet 2019 au plus tard** par courriel à prodev@bps.brussels.

Il contiendra :

¹ Définition d'un projet : Ensemble d'actions visant à atteindre, dans des délais fixés et avec un budget donné, des objectifs clairement définis.

- en format PDF : le questionnaire complété et signé par le porteur du projet et son/ses partenaire(s).
- en format WORD : un résumé du projet et un descriptif détaillé de la méthodologie adoptée et de ses différentes étapes.

Pour toute question : s'adresser à Sébastien Kapp par courriel à l'adresse indiquée ci-dessus.

5. Montant des prix

Après une délibération souveraine du jury, trois prix pourront être alloués ; le premier d'un montant de 6 000 €, le deuxième de 4 000 € et le troisième de 2 000 €. En outre, une capsule vidéo pourra être réalisée pour présenter au grand public l'un ou l'autre projet.

Les prix seront officiellement décernés lors d'une cérémonie présidée par le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale. Les brevets aux lauréats des formations de base agent, inspecteur et inspecteur principal de police, sapeur-pompier, secouriste-ambulancier et gardien de la paix des promotions 2019 seront également remis lors de cet évènement.